



FR

**COMMISSION PRÉPARATOIRE POUR
L'ÉTABLISSEMENT DU REGISTRE INTERNATIONAL
POUR LES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MAC
CONFORMÉMENT AU PROTOCOLE MAC**

UNIDROIT 2022
MACPC/5/Doc. 1
Original: anglais
octobre 2022

Cinquième session (hybride)
22-23 novembre 2022

PROJET ANNOTÉ D'ORDRE DES TRAVAUX

1. Ouverture de la session et message de bienvenue par le Secrétaire Général d'UNIDROIT
2. Adoption du projet annoté d'ordre des travaux de la session (MACPC/5/Doc. 1)
3. Examen du rapport du Comité d'évaluation et sélection d'un Conservateur (MACPC/5/Doc. 2)
4. Examen des questions relatives à la nomination d'une Autorité de surveillance
5. Mise à jour sur les activités du Groupe de travail pour l'élaboration d'un projet de Règlement pour le Registre international pour les matériels d'équipement MAC
6. Actualisation de la mise en œuvre et création d'un Groupe de travail sur la Ratification (MACPC/5/Doc. 3)
7. Révision 2022 du Système harmonisé (MACPC/5/Doc. 4)
8. Calendrier et planification des travaux futurs
9. Divers
10. Clôture de la session

ANNOTATIONS AU PROJET D'ORDRE DES TRAVAUX

Point No. 1 Ouverture de la session

1. La cinquième session se tiendra en présence et en visioconférence sur la plateforme Zoom. La session sera ouverte le mardi 22 novembre 2022, à 12h00 CET par le Secrétaire Général d'UNIDROIT.

Pour participer à la session, veuillez visiter le site Internet suivant et entrer l'identifiant et le mot de passe de la réunion ci-dessous si nécessaire:

<https://zoom.us/j/91228275501?pwd=c2IzcWRxNDh1SytVc1MrTFJ5ZWJGQT09>

Identifiant de la réunion: 912 2827 5501

Mot de passe: 420059

Les participants peuvent également se connecter à la réunion en utilisant les numéros de téléphone ci-dessous. Dans la mesure du possible, les participants sont encouragés à participer via le lien ci-dessus plutôt que de composer un numéro de téléphone, car la participation en visioconférence offre des avantages technologiques, tels que la visualisation d'écrans ou le partage de documents par le Secrétariat sur la plateforme Zoom.

+27 87 551 7702	Afrique du sud
+49 30 5679 5800	Allemagne
+61 8 7150 1149	Australie
+1 778 907 2071	Canada
+34 84 368 5025	Espagne
+1 253 215 8782	États-Unis d'Amérique
+33 7 5678 4048	France
+39 020 066 7245	Italie
+81 342 339 241	Japon
+82 2 6105 4111	République de Corée
+44 208 080 6591	Royaume-Uni

Point No. 2 Adoption du projet annoté d'ordre des travaux de la session

2. Afin de tenir compte des différents fuseaux horaires des États participants, les horaires de la deuxième session seront:

mardi 22 novembre:	12h00 – 16h00 CET
mercredi 23 novembre:	12h00 – 16h00 CET

À la discrétion du Président de la session, deux pauses café pourraient être prévues chaque jour à 13h15-13h30 CET, et 14h45-15h00 CET.

Point No. 3 Examen du rapport du Comité d'évaluation et sélection d'un Conservateur (MACPC/5/Doc. 2)

3. Suite à la décision prise lors de la quatrième session de la Commission préparatoire, la Demande de propositions pour le Registre international pour les matériels d'équipement MAC (DDP) a été publiée le 21 mars 2022 et clôturée le 1^{er} septembre 2022. Quatre offres ont été soumises avant la date limite. Un Comité d'évaluation a été établi par la Commission préparatoire, conformément au document MACPC/4/Doc. 3, afin d'évaluer les offres conformément aux critères définis dans le document de la DDP. Le Comité d'évaluation a commencé ses travaux en septembre 2022 et est en train d'évaluer les soumissions. Le Comité d'évaluation soumettra un rapport à la Commission préparatoire une semaine avant sa cinquième session. Le délai accordé aux membres de la Commission préparatoire plus court que d'ordinaire pour examiner le rapport du Comité d'évaluation avant sa cinquième session a été rendu nécessaire par le report de la date limite de soumission de la DDP du 21 juillet au 1^{er} septembre 2022 ¹.

4. Lors de sa cinquième session, l'objectif premier de la Commission préparatoire sera d'examiner le rapport du Comité d'évaluation (MACPC/5/Doc. 2) et de convenir d'un soumissionnaire préféré. Ce dernier sera ensuite invité à entamer des négociations avec la Commission préparatoire, en sa qualité d'Autorité de surveillance provisoire du Protocole MAC, en vue de préparer un contrat pour l'établissement et le fonctionnement du Registre international pour les matériels d'équipement MAC.

Point No. 4 Examen des questions relatives à la nomination d'une Autorité de surveillance

5. Lors de la cinquième session, le Secrétariat d'UNIDROIT fera une mise à jour verbale de l'examen interne d'UNIDROIT des questions relatives à la nomination d'une Autorité de surveillance. Un bref résumé est fourni ci-dessous.

6. Lors de sa troisième session, ayant conclu qu'aucune autre organisation existante appropriée n'était en mesure d'assumer le rôle d'Autorité de surveillance, la Commission préparatoire a invité UNIDROIT à engager ses procédures internes pour déterminer si l'Institut était disposé à accepter ce rôle. La Commission préparatoire a également demandé au Secrétariat de préparer une analyse plus approfondie sur la possibilité d'établir un nouvel organe international pour remplir le rôle d'Autorité de surveillance avec UNIDROIT agissant comme son Secrétariat, comme une option alternative si ni UNIDROIT ni aucune autre organisation existante n'était en mesure d'accepter ce rôle.

7. Lors de la 100^{ème} session du Conseil de Direction d'UNIDROIT (Rome, 22-24 septembre 2021), le Secrétariat a soumis un document sur la "Candidature d'UNIDROIT aux fonctions d'Autorité de surveillance du Registre international établi en vertu du Protocole MAC ([C.D. \(100\) B.12](#))" pour examen. Lors de la session, le Conseil de Direction a été invité à discuter i) de l'opportunité pour UNIDROIT d'assumer le rôle d'Autorité de surveillance du Registre international devant être établi en vertu du Protocole MAC, ii) de la façon dont les fonctions d'Autorité de surveillance pourraient être incorporées dans la structure de gouvernance d'UNIDROIT et iii) de la nécessité de modifier le Statut d'UNIDROIT pour que l'Institut puisse assumer ce rôle. Aucun consensus n'a été atteint sur la première de ces questions, et la discussion sur les deux autres n'a donc été que superficielle. Le Conseil de Direction a demandé au Secrétariat de recueillir des informations supplémentaires sur ce que cela impliquerait pour le Conseil de Direction d'assumer un rôle pertinent dans la gouvernance de l'Autorité de surveillance, et de développer les autres questions pertinentes, y compris celle de savoir

¹ Ce report a été mis en œuvre sur la base d'une décision prise par la Commission préparatoire via une procédure écrite en juillet 2022.

si une nouvelle entité internationale pourrait être créée pour remplir le rôle d'Autorité de surveillance comme alternative. Un rapport sur les délibérations du Conseil peut être consulté ici: <https://www.unidroit.org/wp-content/uploads/2021/12/cd-100b-24f.pdf> (paragraphe 160 - 186).

8. Lors de sa 101^{ème} session, (Rome, 8-10 juin 2022), le Conseil de Direction d'UNIDROIT a examiné un document détaillé préparé par le Secrétariat qui évaluait les mérites relatifs de i) l'opportunité pour UNIDROIT d'assumer le rôle d'Autorité de surveillance, et ii) d'établir une entité distincte pour assumer le rôle d'Autorité de surveillance ([C.D. 101 \(15\)](#)). Bien qu'une majorité des membres du Conseil de Direction qui ont exprimé un avis sur la question se soient prononcés en faveur de l'exercice par UNIDROIT du rôle d'Autorité de surveillance, le Conseil de Direction n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus. Un rapport sur les délibérations du Conseil peut être consulté ici: https://www.unidroit.org/wp-content/uploads/2022/09/C.D.-101-21-Rapport-du-Conseil-de-Direction_07.09.22.pdf (paragraphe 285 - 310).

9. Afin de travailler entre les sessions sur la question et de permettre au Conseil de Direction de prendre une décision lors de sa 102^{ème} session en mai 2023, le Conseil de Direction a décidé d'établir un Comité *ad hoc*, composé de membres du Conseil de Direction intéressés et d'experts en droit international public et en droit des traités, pour examiner les questions de droit international public non résolues. Composé de dix membres, le Comité *ad hoc* a commencé ses travaux et fera rapport au Conseil de Direction au début de 2023.

10. La Commission préparatoire est invitée à prendre note de la mise à jour sur ce point.

Point No. 5 Mise à jour sur les activités du Groupe de travail pour l'élaboration d'un projet de Règlement pour le Registre international pour les matériels d'équipement MAC

11. Lors de sa cinquième session, la Commission préparatoire recevra une brève mise à jour orale du Président du Groupe de travail sur le Règlement. La Commission préparatoire est invitée à prendre note de cette mise à jour.

Point No. 6 Actualisation de la mise en œuvre et création d'un Groupe de travail sur la Ratification

12. Lors de la cinquième session, les membres et observateurs de la Commission préparatoire seront invités à fournir des informations sur leurs activités de promotion et de mise en œuvre du Protocole MAC. Suite à ces mises à jour, le Secrétariat fera le point sur les activités d'UNIDROIT et proposera à la Commission préparatoire d'envisager la création d'un Groupe de travail sur la Ratification (MACPC/5/Doc. 3).

Point No. 8 Calendrier et planification des travaux futurs

13. Lors de sa sixième session, il est prévu que la Commission préparatoire approuve le contrat final avec le soumissionnaire préféré pour établir le Registre international pour les matériels d'équipement MAC. Le paragraphe 177 de la [Demande de propositions](#) (en anglais) suggère que la Commission préparatoire devrait approuver le contrat final environ sept mois après le début des négociations contractuelles. Comme les négociations contractuelles devraient commencer en décembre 2022 ou en janvier 2023, il est suggéré que la Commission préparatoire tienne sa sixième session en septembre 2023.